



**Communiqué de presse**

Mardi 28 mai 2019

# **Le périphérique parisien va se transformer**

**Anne Hidalgo a reçu mardi le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris sur le devenir du périphérique parisien, des mains de Laurence Goldgrab (RGCI), présidente de la mission, et d'Éric Azière (UDI-MoDem), rapporteur.**

**Ce rapport comporte 40 mesures unanimement soutenues pour transformer cette autoroute urbaine en boulevard urbain à horizon 2030. La Maire de Paris a salué ce consensus politique inédit et annoncé la création d'un groupe de pilotage métropolitain, pour que les communes voisines soient partie prenante de cette transformation ambitieuse.**

Inauguré en 1973, le boulevard périphérique est un axe routier majeur de la Métropole du Grand Paris, utile aux déplacements mais aussi vécu comme une fracture entre la capitale et les communes voisines.

Plus de 400 000 Parisiens et habitants de la Métropole vivent à ses abords et sont confrontés aux nuisances – bruit, pollution – qui découlent des 1,2 millions de véhicules qui l'empruntent chaque jour.

## **Un travail collectif et consensuel**

A l'heure de l'application de l'Accord de Paris sur le Climat, et alors que les métropoles du monde entier sont engagées dans la réduction du trafic automobile et des

autoroutes urbaines, Anne Hidalgo et les élus parisiens ont tenu à engager une réflexion ambitieuse sur le devenir du boulevard périphérique.

Pendant cinq mois, des élus parisiens de toutes les tendances politiques ont travaillé sur cette question de façon collégiale, au sein d'une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) présidée par Laurence Goldgrab, présidente du groupe RGCI, et avec pour rapporteur Eric Azière, président du groupe UDI-MoDem.

Ils ont abouti à un rapport doté de 40 mesures, unanimement soutenues, qui ambitionne de transformer cette autoroute urbaine en boulevard urbain à horizon 2030, de façon à tenir compte du défi climatique, à renforcer les liens entre Paris et ses voisins, et à améliorer le cadre de vie des riverains.

« Nous pouvons offrir une autre ville aux générations futures et ce rapport en est une esquisse, de belles perspectives sont possibles à nous de les dessiner », souligne Laurence Goldgrab, présidente du groupe RGCI.

### **Paris associera étroitement ses voisins**

La Maire de Paris a reçu mardi 28 mai ce rapport, lors d'une conférence de presse à la Porte des Lilas (20e). Très engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air depuis le début de sa mandature, l'édile s'est d'abord réjouie de « cette méthode de travail résolument collective qui a permis de faire émerger un consensus inédit ». Elle a naturellement fait sienne l'ensemble des mesures préconisées, qui s'avèrent « parfaitement cohérentes et dans le prolongement des actions engagées par l'équipe municipale depuis 2014 ».

Anne Hidalgo souhaite à présent que ce travail de transformation du périphérique soit porté « main dans la main avec les communes voisines, car cet axe routier est un territoire que nous avons en commun ». « Si nous voulons effacer cette frontière entre Paris et ses voisins, il nous faut avancer tous ensemble », a-t-elle estimé. Elle mettra en place à cette fin un groupe de travail à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, dans les prochaines semaines.

### **Les principales mesures du rapport**

#### **> Dès 2020 : mise en place d'une gouvernance partagée**

- Lancer dès 2020 une étude, renouvelée tous les 5 ans, en vue de recueillir des données précises sur les déplacements (origines/destinations), les usages et le profil des usagers du périphérique. Cette étude intégrera les données collectées par des capteurs.
- Proposer une évolution du mode de gouvernance du périphérique : Créer une structure de coopération, de pilotage et, le cas échéant, de financement du grand projet « avenir du périphérique », regroupant les partenaires publics mais aussi les collectivités concernées.
- Instituer un dialogue régulier entre Paris et les communes limitrophes, en créant une commission au sein de laquelle seraient étudiés les projets visant à transformer le périphérique d'une part et les projets d'urbanisme à proximité d'autre part.
- Créer un groupe de pilotage associant les communes voisines et contribuer à la réflexion engagée par le Forum métropolitain du Grand Paris dans le cadre de la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris.

#### **> D'ici 2024 : voie réservée et baisse de la vitesse**

- Créer une voie réservée pour les transports en commun, notamment les futures navettes autonomes, le covoiturage, les véhicules propres et les véhicules de secours : aujourd'hui, le taux d'occupation des véhicules sur le périphérique est très faible, environ 1,1 passager par véhicule. Il faut donc actionner tous les leviers possibles pour inciter aux transports en commun, au covoiturage et ainsi réduire le nombre de véhicules. Il faut également encourager l'achat de véhicules propres en réservant une voie à ces véhicules non polluants.
- Abaisser la vitesse à 50 km/h, afin d'améliorer la fluidité du trafic.
- Interdire l'accès au périphérique aux véhicules poids-lourds en transit (poids supérieur à 3,5 tonnes).
- Achever l'installation de revêtements antibruit et développer de nouveaux équipements anti-bruit afin de protéger la population riveraine avant la transformation du périphérique.
  
- Mettre en place des fermetures temporaires du périphérique pour expérimenter de nouveaux usages : fête populaire, week-ends « Périph' sans voitures », espaces d'expression ou concours d'idées citoyennes pour la transformation du périphérique et de ses abords.
  
- Demander à l'Etat la réduction de la vitesse maximum des axes autoroutiers et des voies rapides qui ceinturent Paris à l'intérieur de l'A86. Souvent congestionnés, l'A86, les tronçons de l'A1, l'A103, l'A4, l'A6, l'A13, l'A14 qui sont entre l'A86 et Paris doivent passer à 70km/h. L'abaissement de la vitesse engendrera une réduction de la pollution atmosphérique au même titre que ce qui a été observé sur le périphérique.
  
- Demander à l'État de renforcer ses actions contre la pollution liée à la circulation : circulation différenciée avant les pics de pollution annoncés ; contrôle de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine au moyen de lecteurs de plaques de véhicules ; renforcement du contrôle des émissions sonores des moteurs des véhicules, en particulier des deux-roues ; étude de la limitation des nuisances sonores liées à l'usage des sirènes des véhicules prioritaires ; renforcement des mesures visant la reconversion du parc automobile
  
- Pour développer les transports alternatifs à la voiture, proposer à la Région le développement d'un réseau de bus propres à haute fréquence de banlieue à banlieue, se doter d'un plan vélo ambitieux en continuité entre Paris et les villes voisines, développer des gares multimodales.
  
- Concernant la logistique, mettre en place une instance de régulation et de mutualisation en vue d'optimiser les systèmes logistiques du dernier kilomètre à Paris et en Petite couronne, et encourager les alternatives aux livraisons routières (fret fluvial, utilisation du ferroviaire...).
  
- Réduire les déplacements domicile-travail en développant des centres de travail partagé dans les territoires de la Grande couronne ; transformer les infrastructures qui ne seront plus utilisées en lieux de logistique ou de fabrication ; prendre en compte, autant que possible, le lieu de travail dans l'attribution des logements sociaux et ainsi réduire la part des déplacements pendulaires.

### **> À horizon 2030 : un boulevard que l'on traverse à pied**

- Réduire le nombre de voies du boulevard à 3, dont la voie réservée à certains types de véhicules évoquée ci-dessus, là où il en comporte 4 ou 5. Les voies abandonnées seront quand cela est possible remises en pleine terre.

- Végétaliser le périphérique sur les parois, le terre-plein central et les murs anti-bruit.
- S'appuyer sur les alternatives qui auront été développées d'ici là : Grand Paris Express, prolongation des lignes de métro, réseau de bus, nouvelles lignes de tramways, mobilités douces, intermodalité, délestage du trafic de poids lourds, transport fluvial et ferroviaire pour la logistique, télétravail, etc.
- Le périphérique et ses abords ainsi libérés de toutes nuisances permettraient d'ouvrir une large trame urbaine privilégiant des espaces verts réunissant Paris et les communes limitrophes, un espace de respiration où pourraient venir se développer de nouveaux usages.

***Téléchargez ici le rapport de la MIE.***

Contact presse : 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)